



Optez pour le prélèvement mensuel !

Libérez-vous l'esprit en choisissant
un moyen de paiement **simple** et **sécurisé** !

Comment adhérer ?

1 Complétez l'autorisation
de prélèvement

2 Joignez un RIB

Envoyez le tout à :

3 Régie Intercommunale de Télédistribution
11a rue Maurice Burrus
68160 Sainte-Croix-aux-Mines

Une question ?

La RIT du Val d'Argent vous accueille :



Lundi : 14h - 18h
Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Vendredi : 14h - 17h

Téléphone : 03 89 58 54 30
Site internet : rit.valdargent.com

Pourquoi choisir le prélèvement mensuel ?

Plus de paiement à envoyer
Économisez ainsi les frais d'affranchissement et évitez tout oubli ! Votre prélèvement mensuel s'effectue automatiquement chaque 15 du mois sur votre compte bancaire.

Vous changez de banque ?
En cas de changement de domiciliation bancaire, il vous suffit de remplir une nouvelle autorisation de prélèvement et de joindre votre nouveau RIB.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

557351

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

TRÉSORERIE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
191 RUE CLÉMENCEAU
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Date :

Signature :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
